

M.J.C. METZ-SUD
87 rue du XX^{ème} Corps Américain
57000 METZ
☎ 03 87 62 71 70
contact@mjc-metz-sud.org

Nom de l'enfant :

Autorisation de prise en charge SAISON 2022/2023

Je soussigné(e) : Nom, Prénom.....père, mère, tuteur.

1. De(s) l'enfant(s)

Nom :..... Prénom :.....
Nom :..... Prénom :.....
Nom :..... Prénom :.....

2. Autorise la (les) personne(s) nommée(s) ci-dessous :

Nom :..... Prénom :.....
Nom :..... Prénom :.....
Nom :..... Prénom :.....
Nom :..... Prénom :.....
Nom :..... Prénom :.....
Nom :..... Prénom :.....

A prendre en charge à la sortie des accueils collectifs de mineurs organisés par la MJC Metz-Sud au cours de la saison 2022/2023, l'(les) enfant(s) nommé(s) ci-dessus (I).

Cette autorisation est **valable du 06 juillet 2022 au 07 juillet 2023** et décharge la MJC de toute responsabilité envers l'(les) enfant(s) dès la prise en charge par toute personne autorisée (II).

Les personnes prenant en charges les enfants pour la première fois doivent impérativement présenter une pièce d'identité au secrétariat de la MJC Metz-Sud.

Pour les autorisations occasionnelles (*pour les personnes dont le nom ne figure pas ci-dessus*), il est demandé aux parents de faire une autorisation écrite sur laquelle seront stipulés les nom & prénom de la personne donnant l'autorisation, les nom & prénom de l'enfant concerné ainsi que le jour précis. Cette autorisation sera datée et signée et remise au secrétariat.

Date :

Signature
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »